

Pau, le 27 janvier 2022



Monsieur François BAYROU
Maire de Pau
Hôtel de Ville
Place Royale
64000 Pau

Collectif pour le Respect des Droits des Etrangers

Réseau Education Sans Frontières

Monsieur le Maire,

Dans notre ville de Pau, une vingtaine de jeunes exilés mineurs, de 14 à 17 ans, vivent actuellement « à la rue ». Depuis plusieurs années, les associations de nos Collectifs se mobilisent pour accompagner, héberger, nourrir ces jeunes vulnérables, en errance.

Ces jeunes sont des Mineurs Non Accompagnés (MNA) en recours, venus en France sans famille. Ils ont été mis à la rue car les services de l'ASE départementale ont décidé, après une évaluation administrative réalisée par le SAEMNA d'Isard Cos, que ces jeunes n'étaient pas mineurs, malgré leurs papiers.

Ces jeunes sont en recours parce qu'ils contestent cette décision administrative devant le Juge des Enfants.

Ce recours peut durer plusieurs mois, et jusqu'à plus d'une année. Dans cette période, entre la décision administrative du CD et la décision de justice, ces jeunes sont à la rue : ils dorment certaines nuitées au 115 dans le dispositif d'hébergement d'urgence, avec la promiscuité d'adultes parfois alcoolisés ou malades, ils mangent dans les dispositifs du CCAS, bénéficient des maraudes de la Croix Rouge ou d'autres associations. Quand il n'y a pas de place pour eux au 115, ils se retrouvent complètement sans abri. Seule l'action d'un réseau d'hébergeurs solidaires de l'association Humanité Solidaire 64 leur permet d'éviter des nuits dans les parcs, dans les parkings malgré le dispositif grand froid, insuffisant pour répondre aux besoins.

Or, dans la majorité des cas (7 sur 10 selon les dernières décisions à Pau), le Juge des Enfants tranche en faveur de leur minorité et enjoint alors l'ASE de leur accorder de nouveau sa protection. La France laisse des adolescents, c'est-à-dire des enfants au sens de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, ratifiée par la France en 1989, dans la rue. Non protégés, non scolarisés, non soignés.

Nous connaissons ces jeunes : ils ne demandent qu'à s'intégrer, qu'à étudier, qu'à vivre en paix.

Les simples bases de l'état de droit qui est celui de notre République, exigent qu'ils puissent préparer en paix leurs recours devant le Juge des Enfants.

Notre revendication actuelle est simple : **nous demandons que ces jeunes MNA en recours soient hébergés et scolarisés pendant toute la durée de leur recours, entre la décision administrative et la décision de justice.**

Il revient au Conseil Départemental d'assurer cet hébergement, mais aussi aux municipalités et à l'Etat de faire appliquer les règles de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant. Mme Schmitt, DGA Solidarités Humaines, lors de notre rencontre du 17 décembre 2021, nous a promis de transmettre notre revendication aux élus du département et au président Lasserre, ainsi qu'à la DDETS-PP (l'Etat) et la Municipalité de Pau.

Enfin, nous allons interpeller les parlementaires, députés et sénateurs, du département. La loi présente en effet sur cette question une lacune lourde de conséquences. Le recours en justice contre la décision administrative (qu'il soit porté devant le Tribunal administratif ou le Juge des Enfants) n'est pas suspensif. Nous demanderons donc aux parlementaires de travailler à modifier la Loi dans ce sens.

Vous trouverez en pièce jointe le dossier que nous avons constitué sur cette question des MNA en recours.

Nous sollicitons un rendez-vous avec vous afin de pouvoir vous exposer, de vive voix, nos préoccupations et inquiétudes pour ces enfants.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour les Collectifs CRDE et RESF

Vincent CABANEL
Dominique LE GOFF

Danièle GANCHOU-LUMIER
Daniel BORDENAVE

Equipe d'animation du CRDE

Membres du RESF

Associations et groupes membres du CRDE et du RESF :

ACAT ; Amnesty International groupe Pau-Béarn ; Bienvenue 64 ; CCFD – Terre Solidaire ; CNT ; FIA - ISM ; FSU ; Haut Béarn Solidaire ; Humanité Solidaire 64 ; La CIMADE ; Ligue des Droits de l'Homme ; Médecins du Monde ; comité palois du MRAP ; Piémont Oloronais Urgence Réfugiés ; Pastorale des Migrants ; Secours catholique Caritas France ; Solidarité Exil ; SE-UNSA